

N°13-041122-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Reconduction de la convention tripartite avec SAF Hélicoptères et la Société Publique Locale OZ-VAUJANY pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2022 / 2023

Le Maire rappelle que par délibération en date du 9 novembre 2021, le Conseil a approuvé la convention tripartite avec la société SAF Hélicoptères et la SPL Oz-Vaujany dans le cadre du plan PIDA pour une durée d'un an. Elle est reconductible sur décision expresse du Conseil Municipal.

A ce jour, il convient de procéder au renouvellement de ladite convention pour la saison d'hiver 2022 / 2023 selon les mêmes modalités.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la reconduction de la convention tripartite conclue entre la Commune de Vaujany, la société SAF Hélicoptères et la SPL Oz-Vaujany pour le transport de charges explosives destinées au déclenchement préventif des avalanches pour la saison d'hiver 2022 / 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

